Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20261015-1CTG-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 08 octobre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents :

Secrétaire : CLAQUIN Eric

1- APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La convention territoriale globale (CTG) est un document cadre qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre une partie du projet social de territoire. La CTG est conclue entre la Communauté de communes, représentée par son président et les maires des communes membres, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et le Département.

La précédente CTG, signée pour la période 2022-2026, arrive à échéance à la fin de l'année 2026. Les services communautaires, en lien avec les collectivités et les partenaires, ont travaillé au renouvellement de la convention pour la période 2027-2031. Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des travaux engagés au cours de la précédente période. Il repose sur une démarche progressive, partenariale et concertée, associant les acteurs du territoire et les élus communaux et communautaires. Cette nouvelle convention, présentée ce jour, repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux pour le territoire, découlant sur des priorités d'actions arrêtées lors du comité de pilotage du 08/10/2026.

Ainsi, la CTG 2027-2031 se décline à travers un plan d'action, composé de fiches actions opérationnelles. Celui-ci s'articule autour de trois enjeux prioritaires :

1) Adapter et structurer l'offre de services aux besoins évolutifs de la population
2) Développer la prévention, l'autonomie et l'accompagnement des parcours de vie
3) Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement

Ce plan d'action constitue un cadre évolutif, susceptible d'être ajusté au regard des besoins et des dynamiques du territoire.

La gouvernance politique de la CTG repose sur un comité de pilotage réunissant des représentants de la Communauté de communes, des communes membres, de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et du Département du Finistère.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20261015-1CTG-DE

La CTG et son plan d'action ont été présentés en bureau communautaire, en présence de l'ensemble des maires des communes membres de l'EPCI le 09/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la Convention Territoriale Globale
- Précise que la convention est conclue du 01/01/2027 au 31/12/2031
- Autorise Monsieur/Madame Le Maire à signer la convention

Fait et délibéré, à Mahalon, le 15 octobre 2026
A Mahalon, le 22 octobre 2026

Le Maire
Raymond BETROM

